

N° 31

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 31

MARINE MARCHANDE

Rapporteur spécial: M. Roger LACHÈVRE

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2^e législ.): 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 27), 1594 (tome XVII) et in-8° 423.

Sénat: 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Les crédits prévus pour 1966 au budget de la Marine marchande s'élèvent au titre des dépenses ordinaires à 529.863.880 F contre 502.901.370 F au budget de 1965, soit une augmentation de l'ordre de 5 %.

Les dotations afférentes aux dépenses en capital se montent à 246,6 millions de francs pour les autorisations de programme et à 182 millions de francs pour les crédits de paiement, c'est-à-dire à des chiffres sensiblement inférieurs à ceux de l'année dernière qui avaient été respectivement de 275.907.000 F et 259.110.000 F. Cette réduction traduit essentiellement l'application des décisions gouvernementales concernant l'aide à la construction navale, dont la suppression totale doit apparaître en 1972.

Les tableaux ci-après donnent la décomposition par titre et partie, et pour les dépenses en capital par chapitre, des crédits prévus au présent projet de budget.

Dépenses ordinaires.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1965.	CREDITS PREVUS POUR 1966			DIFFERENCES entre 1965 et 1966.
		SERVICES votés.	MESURES nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
TITRE III. — Moyens des services.					
<i>Nature des dépenses.</i>					
Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	29.585.044	30.844.851	+ 155.486	31.000.337	+ 1.415.293
Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	4.567.502	4.613.190	— 11.760	4.601.430	+ 33.928
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services...	5.674.483	5.029.483	— 83.560	4.945.923	— 728.560
Cinquième partie. — Travaux d'entretien.....	1.066.960	1.066.960	— 156.600	910.360	— 156.600
Sixième partie. — Subventions de fonctionnement.....	5.272.067	5.439.988	+ 230.500	5.670.488	+ 398.421
Septième partie. — Dépenses diverses.....	900.360	960.360	+ 22.400	982.760	+ 82.400
Totaux pour le titre III.....	47.066.416	47.954.832	+ 156.466	48.111.298	+ 1.044.882
TITRE IV. — Interventions publiques.					
Première partie. — Interventions politiques et administratives..	61.000	61.000	»	61.000	»
Troisième partie. — Action éducative et culturelle.....	5.773.685	5.773.685	+ 737.628	6.511.313	+ 737.628
Quatrième partie. — Action économique. — Encouragements et interventions	4.884.000	4.884.000	— 1.820.000	3.064.000	— 1.820.000
Cinquième partie. — Action économique. — Subventions aux entreprises d'intérêt national.....	153.500.000	153.500.000	+ 7.500.000	161.000.000	+ 7.500.000
Sixième partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité....	243.607	243.607	»	243.607	»
Septième partie. — Action sociale. — Prévoyance.....	291.372.662	306.872.662	+ 4.000.000	310.872.662	+ 19.500.000
Totaux pour le titre IV.....	455.834.954	471.334.954	+ 10.417.628	481.752.582	+ 25.917.628
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	502.901.370	519.289.786	+ 10.574.094	529.863.880	+ 26.962.510

Dépenses en capital.

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme.		DIFFERENCES entre 1965 et 1966.	CREDITS DE PAIEMENT		DIFFERENCES entre 1965 et 1966.
		Votées pour 1965.	Prévues pour 1966.		Votés pour 1965.	Prévus pour 1966.	
(En francs.)							
	TITRE V. — Investissements exécutés par l'Etat.						
	<i>Troisième partie. — Transports, communications et télécommunications.</i>						
53-00	Propulsion nucléaire d'un navire de commerce (études)	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	Mémoire.	»
	<i>Sixième partie. — Equipement culturel et social.</i>						
56-20	Etablissements d'enseignement maritime. — Equipement	7.150.000	1.650.000	— 5.500.000	2.000.000	Mémoire.	— 2.000.000
	<i>Septième partie. — Equipements administratifs et divers.</i>						
57-10	Equipement des services de l'inscription mari- time	2.050.000	7.500.000	+ 5.450.000	Mémoire.	1.500.000	+ 1.500.000
	Totaux pour le titre V	9.200.000	9.150.000	— 50.000	2.000.000	1.500.000	— 500.000
	TITRE VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.						
	<i>Troisième partie. — Transports, communications et télécommunications.</i>						
63-00	Aide à la construction navale	260.482.000	232.900.000	— 27.582.000	250.885.000	180.000.000	— 70.885.000

	Quatrième partie. — Entreprises industrielles et commerciales.						
64-00	Programme d'adaptation de l'industrie des pêches maritimes	4.000.000	2.850.000	— 1.150.000	4.000.000	Mémoire.	— 4.000.000
64-01 (nouveau)	Recherches scientifiques et techniques	»	1.000.000	+ 1.000.000	»	500.000	+ 500.000
	Totaux pour la quatrième partie	4.000.000	3.850.000	— 150.000	4.000.000	500.000	— 3.500.000
	Sixième partie. — Equipement culturel et social.						
66-00	Subventions d'équipement aux sociétés de sauvetage	2.225.000	700.000	— 1.525.000	2.225.000	Mémoire.	— 2.225.000
66-01	Equipement des établissements de formation professionnelle maritime	Mémoire.	»	»	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux pour la sixième partie	2.225.000	700.000	— 1.525.000	2.225.000	Mémoire.	— 2.225.000
	Totaux pour le titre VI	266.707.000	237.450.000	— 29.257.000	257.110.000	180.500.000	— 76.610.000
	TITRE VII. — Réparation des dommages de guerre.						
	Troisième partie. — Transports, communications et télécommunications.						
73-21	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	»	»	»	Mémoire.	Mémoire.	»
73-22	Remise en état des navires affrétés	»	»	»	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux pour le titre VII	»	»	»	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux pour les dépenses en capital	275.907.000	246.600.000	— 29.307.000	259.110.000	182.000.000	— 77.110.000

LES DEPENSES ORDINAIRES

A. — Les moyens des services.

LES MESURES ACQUISES

Le total des augmentations de crédits traduites dans le cadre des mesures acquises s'élève, pour le titre III : « Moyens des services », à 888.416 F représentant presque exclusivement les incidences des augmentations de traitement de la fonction publique et la majoration des prestations familiales versées aux fonctionnaires et agents de la Marine marchande.

LES MESURES NOUVELLES

Les mesures nouvelles intéressant le titre III sont d'une ampleur très réduite. Elles portent sur un total de 156.466 F, ce qui représente une augmentation des dotations d'environ 0,3 %.

Ces mesures concernent principalement :

— la recherche scientifique, pour laquelle il est prévu notamment la création d'un poste d'ingénieur principal du génie maritime chargé de la coordination des travaux de recherche ;

— l'enseignement maritime, en faveur duquel sont prévus :

— la création de deux emplois d'instructeur électronicien pour les écoles du Havre et de Nantes ;

— la création de deux emplois d'officier d'administration en vue de l'ouverture du nouvel ensemble scolaire de Marseille ;

— un accroissement des crédits de matériel des écoles pour la modernisation de l'équipement technique des ateliers et des navires écoles ;

— le transfert du Ministère des Armées (section Marine) de six emplois de gendarmes maritimes antérieurement mis par ce ministère à la disposition du Secrétariat général à la Marine marchande.

Les autres mesures nouvelles sont des mesures d'économie portant soit sur les crédits de fonctionnement, soit sur les dépenses de personnel (suppression de onze emplois).

B. — Les interventions publiques.

Les dépenses prévues au titre IV : « Interventions publiques » du budget de la **Marine marchande** s'élèvent pour 1966 à 481.752.582 F, en augmentation de 25.917.628 F sur l'exercice précédent.

Cette augmentation représente le solde net de certaines majorations de crédits et de réductions de dotations.

LES MAJORATIONS DE CRÉDITS

Les majorations de crédits portent sur trois chapitres : la subvention à l'Etablissement des invalides de la marine, l'aide à l'armement naval, l'enseignement maritime.

1° *La subvention à l'Etablissement des invalides de la marine.*

La dotation du chapitre est majorée de 19,5 millions dont 15,5 millions au titre des mesures acquises, pour tenir compte de l'incidence automatique du relèvement à compter du 1^{er} juillet 1965 des salaires forfaitaires des marins servant de base au calcul des pensions ainsi que de la diminution relative du nombre des cotisants par rapport à celui des retraités, d'autre part, de l'éventualité d'une nouvelle augmentation des salaires forfaitaires au cours de l'année 1966.

2° *L'aide à l'armement.*

Le crédit d'aide à l'armement est majoré de 15 millions pour permettre :

— la prise en charge partielle par l'Etat des charges incombant aux armateurs de commerce en application de l'article 79 du Code du travail maritime ;

— d'encourager par une prime la construction de cargos de ligne répondant aux derniers progrès de la technique.

3° *Enseignement maritime.*

La subvention à l'association pour la gérance d'écoles d'apprentissage maritime est augmentée de 737.628 F pour tenir compte de l'ouverture de 2 écoles nouvelles à Saint-Jean-de-Luz et à l'Aber-Wrac'h et de la mise en service de 3 chalutiers-écoles.

LES DIMINUTIONS DE CRÉDITS

Les dotations sont réduites sur deux chapitres : l'aide en faveur de la pêche et les subventions aux services maritimes d'intérêt général.

1° *Subvention aux pêches maritimes.*

Le crédit prévu est de 2.994.000 F en diminution de 1.820.000 F sur celui de 1965. L'administration justifie cette réduction par le fait que les cotisations versées par les professionnels doivent prendre progressivement le relais de l'aide de l'Etat.

2° *Compagnies de navigation subventionnées.*

Les subventions sont réduites de 7.500.000 F.

LES DEPENSES EN CAPITAL

1. — Equipement des établissements d'enseignement maritime.

Les autorisations de programme prévues s'élèvent à 1.650.000 F, en diminution de 5.500.000 F par rapport à l'année précédente.

Aucun crédit de paiement n'est prévu.

Les autorisations de programme sont destinées à faire face à des réévaluations de prix concernant la construction des écoles d'apprentissage maritime de l'Aber-Wrac'h, de la Rochelle et de Saint-Jean-de-Luz et à l'équipement de ces écoles ainsi que de celle de Marseille.

2. — Equipement des services de l'inscription maritime.

Les autorisations de programme prévues s'élèvent à 7.500.000 F en très sensible augmentation sur celles de l'année précédente qui étaient seulement de 2.050.000 F.

Les crédits de paiement correspondants sont de 1.500.000 F.

Les opérations à engager au cours de l'année 1966 sont les suivantes :

— construction du quartier du Havre.....	3.000.000 F.
— construction et équipement d'un laboratoire à Saint-Pierre et Miquelon	1.000.000 F.
— construction d'une vedette garde-pêche de 31 mètres	2.000.000 F.
— construction d'un centre de recherches à Nantes (complément)	1.500.000 F.

3. — Aide à la construction navale.

Comparés à 1965, les autorisations de programme et les crédits de paiement demandés pour 1966 sont les suivants :

	1965	1966	DIFFERENCE
(En milliers de francs.)			
Autorisations de programme.....	260.482	232.900	— 27.582
Crédits de paiement :			
Services votés.....	105.763	107.961	+ 2.198
Opérations nouvelles.....	145.122	72.039	— 73.083
Total	250.885	180.000	— 70.885

Les dotations font donc apparaître une sensible diminution de l'aide à la construction navale, tout spécialement en ce qui concerne les crédits de paiement.

Les autorisations nouvelles prévues pour 1966 se décomposent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
(En francs.)		
Grands navires, tranche 1966.....	127.354.000	25.471.000
Petits navires, tranche 1966.....	22.000.000	11.000.000
Revisions, tranches 1963-1964-1965.....	83.546.000	35.568.000
Totaux	232.900.000	72.039.000

4. — Programme d'adaptation de l'industrie des pêches maritimes.

Rappelons que ces crédits sont destinés au versement de subventions en capital pour la modernisation des techniques de pêche, et l'amélioration des structures économiques de l'industrie de la pêche.

Les autorisations de programme demandées s'élèvent à 2.850.000 F en diminution de 1.150.000 F par rapport à 1965. D'autre part, aucun crédit de paiement n'est prévu, les paiements devant être effectués sur les crédits disponibles au 31 décembre 1965 et répartis sur 1966.

5. — Recherches scientifiques et techniques.

Ce chapitre nouveau est doté de 1 million de francs en autorisations de programme et de 500.000 F en crédits de paiement. Il est destiné au financement d'études concernant les navires à cousin d'air.

6. — Subventions d'équipement aux sociétés de sauvetage.

Les autorisations de programme prévues sont de 700.000 F. Aucun crédit de paiement n'est demandé.

Ce chapitre est destiné au versement de subventions d'équipement aux sociétés de sauvetage pour la réalisation du programme de renouvellement et de modernisation du réseau de sauvetage.

OBSERVATIONS PRESENTEES PAR LA COMMISSION

La Commission renouvelle ses observations des années précédentes sur le caractère spécifique de ce budget dont l'essentiel est consacré à des interventions publiques engageant une administration dont les moyens ont été jugés « misérables » par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

Elle estime que les moyens des services constituent un facteur essentiel pour la réussite de la politique d'adaptation et d'expansion de la flotte de commerce française, telle qu'elle vient d'être définie dans ses grandes lignes devant le Conseil supérieur de la Marine marchande.

Elle enregistre avec satisfaction la disparition dans la loi de finances de la majoration du prix du timbre de connaissance et espère que le sort du timbre lui-même sera réglé à l'occasion de la discussion du projet de loi portant réforme de la fiscalité des navires et des ports.

Elle regrette le maintien de la taxe frappant le carburant utilisé pour les navires de pêche et souhaite que soit dissipée l'émotion soulevée dans l'industrie des pêches maritimes par la réduction des crédits du chapitre 44-01.

Elle souligne les dispositions arrêtées pour alléger à partir du 1^{er} juillet 1966, par une participation de l'Etat inscrite au titre IV, la charge incombant aux armateurs pour l'application des dispositions des articles 79 et suivants du Code du travail maritime et, d'autre part, pour supprimer la taxe de 4,80 % appliquée sur les contrats d'assurance corps de navire.

Elle souhaiterait par contre obtenir des indications plus précises sur les intentions prêtées au Gouvernement pour une dispense éventuelle de l'impôt cédulaire de 5 %, par assimilation de l'industrie des transports maritimes aux industries exportatrices, mais en contrepartie d'un effort de concentration des entreprises.

En ce qui concerne les deux Sociétés d'économie mixte, dont l'évolution des déficits et des subventions est analysée dans le rapport n° 1594 de l'Assemblée Nationale, la Commission estime indispensable des informations plus complètes sur ce qui peut demeurer en 1966 de la notion de service public définie par les conventions de décembre 1948 dans le cadre de la loi du 28 février 1948 portant organisation de la Marine marchande.

La commission a apprécié la poursuite de l'effort d'incitation au progrès technique entrepris auprès des chantiers et des armateurs soit au moyen des crédits du titre IV spécialement prévus pour les cargos, soit par les dispositions du régime dit de « sélectivité de l'aide » qui, sans déroger au principe fondamental du régime, a permis aux Chantiers français d'offrir des prix concurrentiels pour les navires de caractéristiques techniques avancées qui sont demandés actuellement par les armateurs.

Il est intéressant, à ce sujet, d'établir une comparaison de l'évolution des effectifs sur les navires récemment mis en service ou sur le point de l'être.

a) *Effectifs sur les pétroliers d'environ 80.000 tonnes :*

MISE EN SERVICE	PORT EN LOURD	EFFECTIFS
1961	79.713	50
1963	80.496	43
1964	91.800	39
1965	81.000	35

b) *Effectifs sur des minéraliers :*

MISE EN SERVICE	PORT EN LOURD	EFFECTIFS
1961	32.660	36
1966	86.000	27

c) *Effectifs sur des cargos :*

MISE EN SERVICE	JAUGE BRUTE	EFFECTIFS
1958	7.473	45
1962	9.885	42
1964	7.600	37
1965	9.770	32

Les Dépenses en capital sont marquées par une diminution régulière affectant principalement les autorisations de programme et les crédits de paiement du chapitre 63-00 qui intéresse l'Aide à la Construction navale qui continue à décroître selon le plan de dégressivité mis sur pied en 1962 pour aboutir par étapes successives à l'extinction de « l'Aide » en 1972.

Parallèlement, les crédits figurant à la section III des investissements financés par le F. D. E. S. sont sensiblement augmentés (dotation « Industrie ») pour permettre, dit l'exposé des motifs, de... faire face aux charges importantes résultant des programmes en cours de conversion et de regroupement des Chantiers navals.

La Commission invite le Gouvernement à informer le Sénat de l'état des résultats enregistrés en cette matière.

*
* *

Sous le bénéfice des observations présentées dans ce rapport, votre Commission des Finances vous propose l'adoption sans modification des crédits au budget de la Marine marchande.